

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Il y a déjà trois ans, alerté par des riverains à l'occasion d'une visite de quartier, je me suis inquiété des maisons et terrains laissés à l'abandon rue Joseph Van Boterdael. A l'époque le service « Bâtiments et Logements » m'avait confirmé que l'une des maisons menaçant ruine appartenait à la Commune de même qu'un terrain adjacent (lui aussi dans un état d'abandon avancé). D'après les informations glanées à l'époque le service négociait avec les propriétaires de la maison mitoyenne de la propriété communale en vue d'organiser une vente conjointe des bâtiments et terrains. Ledit service était en attente d'une approbation des limites de parcelles...

En février 2021, à la suite d'une interpellation, l'échevine me répondait de façon succincte : *« Vous faites allusion à une maison et un terrain qui appartiennent à la Commune. Ceux-ci seront, avec la maison et le terrain privé avec lesquels ils forment un ensemble, mis en vente cette année. Cette vente envisagée a pris du retard en raison du décès d'un des copropriétaires des biens privés. Par ailleurs, le service concerné a demandé une nouvelle estimation à « Bruxelles-Fiscalité », l'ancienne estimation datant de plus de cinq ans. »*

26 mois se sont écoulés depuis lors et celles et ceux qui passent par la rue Van Boterdael peuvent toujours contempler deux maisons menaçant ruines et un terrain à l'abandon ceinturé par des barrières métalliques branlantes. Il semble que rien ne se soit passé outre la pose de panneaux de bois sur certaines fenêtres brisées.

Le Collège peut-il me dire pourquoi nous en sommes encore à une situation pareille après plus de deux années ? Peut-on nous donner désormais des garanties précises pour sortir de cette situation navrante dans les meilleurs délais ?

G. BORDONARO ajoute que le groupe « PTB » comptait prochainement interpellier à ce sujet. Il se souvient que ce point est arrivé à l'ordre du jour en mars 2020, et qu'il a été reporté. Finalement, on n'en a plus parlé. La réponse avait alors été qu'on avait trouvé une certaine solution avec un partenaire public. Qu'en est-il donc de ce terrain ? Cela sera-t-il du logement public, sera-t-il vendu ? A l'époque on se réjouissait de la réponse donnée mais qu'en est-il à ce jour ?

Madame l'Echevine EL IKDIMI donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen EL IKDIMI geeft lezing van het volgende antwoord:

Je réponds à votre interpellation sur la situation des bâtiments et terrains à la rue Van Boterdael n° 6 - 8 -12. Merci de me permettre de faire le point sur l'évolution de ce dossier, qui est important pour les riverains. L'état actuel de ces immeubles et terrains n'est pas acceptable.

Je veux d'ores et déjà vous rassurer sur un point : nos services n'ont pas perdu de vue ce dossier.

Pour rappel, il s'agit de quatre parcelles, dont deux avec des constructions. Deux parcelles appartiennent à des propriétaires privés et deux autres à la Commune. Les parcelles de la Commune ne sont pas contiguës.

Je ne reviendrai pas sur tous les rétroactes, et notamment les difficultés que nous avons rencontrées à la suite du décès d'un des copropriétaires. Vous en faites allusion dans votre interpellation.

Je fais le point sur l'état actuel du dossier et de nos perspectives.

La « SLRB » a été sollicitée par nos services pour développer sur ces quatre parcelles adjacentes un projet de logements publics. L'objectif vise la construction de logements dans le cadre du programme régional « Alliance Habitat ».

Une étude de faisabilité a été réalisée par la « SLRB ». Le résultat de cette étude nous a été communiqué par l'organisme régional le 21 décembre 2020. Les conclusions de ces études sont positives. Nous pouvons envisager la construction de neuf logements.

La « SLRB » a demandé et obtenu de nouvelles estimations du CAIR (Comité d'acquisitions d'Immeubles régional). Des négociations avec les propriétaires privés vont être entamées dans les prochaines semaines par l'organisme régional en vue d'une acquisition à l'amiable des parcelles concernées. Nous sommes optimistes – et il faut l'être en matière de développement de logements publics – quant aux chances de réussite de cette phase amiable.

Dans l'hypothèse où le projet de la « SLRB » échouerait, nous ferons appel à des subsides pour immeubles isolés. En tout cas, notre volonté est de construire de nouveaux logements publics sur ces quatre parcelles.

Dernier élément : compte tenu des délais requis pour l'octroi de permis, la conclusion de marchés publics et la durée estimée pour des travaux de construction, on ne devrait pas voir de logement construit avant trois ans. C'est long mais nous ferons tout pour y parvenir.

G. VAN GOIDSENHOVEN dit que ce n'est pas très réjouissant de devoir encore attendre trois ans, dans le meilleur des cas, car ces immeubles sont une menace pour la sécurité publique. Ce n'est pas ce qu'il appelle quelque chose d'opérationnel et de rassurant. Il faudrait donc, au moins sécuriser ces bâtiments ou les abattre. Il faut agir avant le délai de trois ans au minimum ! On nous dit qu'il y a ici une possibilité d'étude de faisabilité, ce qui ne signifie pas d'office une avancée. Il craint qu'à la fin de cette législature, ce dossier ne sera toujours pas réglé. Le quartier est véritablement touché par la présence de ces chancres menaçants et sur lesquels il faudrait pouvoir agir avant l'aboutissement éventuel de ce dossier. Finalement, on est nulle part, il n'y a aucune garantie. Une sécurisation serait une première avancée. Il ne dit pas que les choses sont faciles mais, on ne peut pas laisser les choses aller trop loin ! Quant au projet estimé à neuf logements sur cette parcelle, il en prend acte et espère que l'espace vert des jardins ne sera pas totalement ravagé car la nature en ville doit être intégrée dans l'élaboration des projets. A tout le moins, la Commune peut donc faire mieux que la situation actuelle.

Monsieur le Bourgmestre-Président ajoute que le Collège fera le point avec la « SLRB » dès qu'elle se sera rendue maîtresse des deux parcelles qui appartiennent encore au privé.